

Adopté : xx mai 2019	Révision : 28 mars 2022
----------------------	-------------------------

PHILOSOPHIE

Notre philosophie en évaluation est partie intégrante de notre mission, qui déclare que l'École secondaire publique L'Héritage (L'Héritage) est un milieu d'apprentissage authentique :

- où la réussite est possible pour tous et permet le développement de ses pleines capacités;
- où l'on guide l'apprenant vers le dépassement de soi tout en l'outillant pour relever les défis d'une société en évolution; et,
- où chacun y trouve sa place pour vivre sa passion et s'ouvrir sur le monde.

L'Héritage offre le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International (IB) de façon inclusive et le Programme du diplôme (DP) de l'IB aux élèves qui le désirent, tout en soutenant les programmes-cadres du ministère de l'Éducation de l'Ontario (EDU).

Le personnel enseignant de L'Héritage fonde son évaluation à la fois sur les critères du PEI et/ou les objectifs d'évaluation des cours du DP ainsi que la politique *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario (2010)*. La planification sous forme de plans d'unité crée des conditions et des situations d'apprentissage qui favorisent le développement du plein potentiel de tous les élèves. Ainsi, tout en maintenant des attentes élevées, il utilise des stratégies d'évaluation variées et adaptées aux besoins de chaque élève afin de le soutenir dans ses apprentissages et le développement de ses compétences. Les pratiques en évaluation et la communication du rendement doivent être justes, transparentes et équitables.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

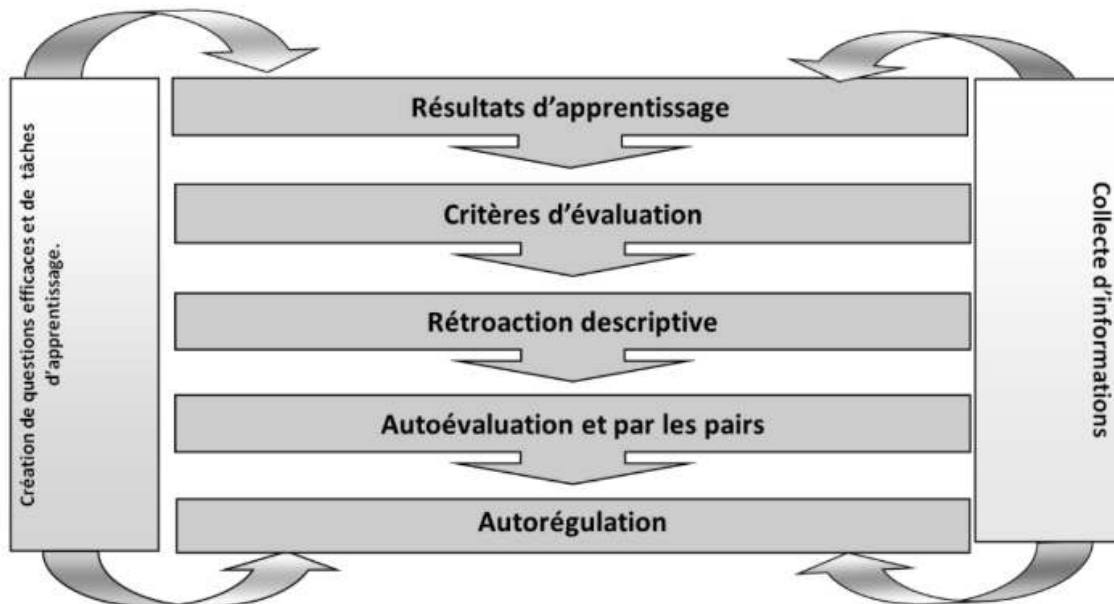
Le but premier de l'évaluation est d'améliorer l'apprentissage de l'élève, en lui offrant de multiples occasions et moyens de développer son plein potentiel et la possibilité d'atteindre les

Politique d'évaluation

plus hauts niveaux de rendement. À L'Héritage, l'élève est au cœur de son apprentissage et les rétroactions variées lui permettent de :

- développer son sentiment d'efficacité personnel au service de son apprentissage ;
- réfléchir sur ses connaissances et ses compétences en tant qu'apprenant ;
- préparer l'évaluation de ses apprentissages.

En jouant un rôle actif dans le processus d'évaluation, l'élève devient un apprenant à vie autonome, autoréglant ses stratégies et ses approches de l'apprentissage (AA) selon le contexte. Le schéma ci-dessous représente le processus valorisé à L'Héritage.



Source : *Guide de préparation pour la communication du rendement au palier secondaire* (révisé 2013)

a) Évaluation au service de l'apprentissage (diagnostique ou formative)

« L'évaluation au service de l'apprentissage vise à recueillir et à interpréter les preuves d'apprentissage afin de permettre tant au personnel enseignant qu'à l'élève de déterminer

Politique d'évaluation

l'apprentissage ciblé, d'établir où l'élève se situe dans son apprentissage, et déterminer ce qui doit être fait pour y arriver¹. »

L'évaluation au service de l'apprentissage permet de :

- déterminer les connaissances et les habiletés initiales de l'élève ;
- planifier les stratégies de différenciation (enseignement, apprentissage, évaluation) ;
- établir les objectifs d'apprentissage personnels pertinents ;
- suivre le progrès de l'élève dans son cheminement ;
- planifier et étayer les prochaines étapes.

L'évaluation au service de l'apprentissage comprend des rétroactions descriptives personnalisées, du coaching afin de soutenir et encourager l'apprentissage des élèves, de l'évaluation par les pairs, et plus encore. Ces évaluations permettent aux élèves de démontrer l'application de leurs connaissances et de leurs compétences dans des contextes divers, tout en ayant des occasions de s'améliorer.

b) Évaluation en tant qu'apprentissage (formative)

« L'évaluation en tant qu'apprentissage favorise l'autorégulation chez l'élève, processus qui amène l'élève à apprendre par la rétroaction et à comprendre où elle ou il en est dans son apprentissage. C'est un moyen efficace de gérer l'utilisation et le développement de stratégies nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés². »

L'évaluation en tant qu'apprentissage permet de :

- favoriser l'évaluation par les pairs sous forme de rétroaction descriptive ;

¹ *Faire croître le succès: Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario.* Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 39.

² *Faire croître le succès: Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario.* Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 39.

Politique d'évaluation

- s'autoévaluer pour porter un jugement sur la qualité de son cheminement, de son travail ou de ses acquis en tenant compte des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation préétablis ;
- s'autoréguler pour réfléchir sur son apprentissage, pour s'améliorer et pour établir ses objectifs d'apprentissage personnels.

L'évaluation en tant qu'apprentissage permet à l'élève de s'approprier de son cheminement en devenant un apprenant autonome qui peut :

- se fixer des objectifs d'apprentissage ;
- suivre ses progrès ;
- déterminer les prochaines étapes.

Ce processus encourage l'élève à effectuer des recherches ou des réflexions dans des contextes réels qui incitent la sensibilité internationale, en offrant la possibilité d'utiliser différents contextes culturels et linguistiques. L'intégration des approches de l'apprentissage (IB) et du développement des habiletés et habitudes de travail (EDU) cultive aussi le développement global de l'élève et son parcours d'apprenant à vie. Tous les enseignants doivent cibler les approches de l'enseignement dans l'élaboration des tâches formatives.

Les approches de l'apprentissage (PEI et DP) consistent les compétences suivantes :

- de pensée ;
- sociales ;
- de communication ;
- d'autogestion ;
- de recherche.

Les approches de l'enseignement (PEI et DP) consistent un enseignement :

- basé sur la recherche ;
- axé sur la compréhension conceptuelle ;
- inscrit dans des contextes locaux et mondiaux ;
- axé sur le travail d'équipe et la collaboration efficaces ;

Politique d'évaluation

- différencié pour répondre aux besoins de tous les apprenants ;
- guidé par l'évaluation (formative et sommative).

c) Évaluation de l'apprentissage (sommative)

« L'évaluation de l'apprentissage est l'évaluation qui est rendue publique et qui donne lieu à des énoncés ou à des symboles indiquant la qualité de l'apprentissage des élèves. Elle mène souvent à des décisions importantes qui ont une influence sur l'avenir des élèves »³.

L'évaluation de l'apprentissage permet de :

- déterminer les apprentissages essentiels réalisés à la fin d'une période d'enseignement ;
- communiquer les renseignements sur le rendement de l'élève aux personnes concernées (ex. : élève, parents, enseignants, direction...) à l'aide d'outils formels.

Les tâches d'évaluation sommatives sont construites avec les objectifs des programmes de l'IB tout en respectant les politiques du ministère en matière d'évaluation. Elles doivent permettre l'atteinte des plus hauts niveaux de rendement.

PRATIQUES D'ÉVALUATION

À L'Héritage, notre pédagogie est fondée sur le programme de l'IB et sur les principes directeurs de la politique *Faire croître le succès (2010)*. Pour assurer la validité, la fiabilité et la fidélité des évaluations, le personnel enseignant conçoit des tâches d'évaluation qui :

- sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves ;
- tiennent compte des besoins de tous les élèves ;
- sont planifiées en fonction des objectifs spécifiques (IB) et des attentes du curriculum (EDU) ;
- favorisent la différenciation pédagogique ;

³ *Faire croître le succès: Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario.* Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 40.

Politique d'évaluation

- soutiennent les politiques en vigueur (Politique linguistique, Politique d'inclusion et Politique d'intégrité) ;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié ;
- fournissent à chaque élève des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, signifiantes et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer ;
- favorisent l'évaluation par triangulation (observation, conversation et production).

Le personnel enseignant utilise des grilles critériées lors de l'évaluation. Pour les cours du PEI, **ce sont les critères d'évaluation (A, B, C et D)⁴ de chaque groupe de matière qui se trouvent sur les grilles d'évaluation critériées. Pour les cours du DP, les enseignants élaborent des grilles basées sur les objectifs d'évaluation propres aux groupes de matières et utilisent celles proposées pour les tâches d'évaluation prescrites.** Les compétences EDU sont sous-entendues dans les approches de l'apprentissage (AA) et les critères d'évaluation (IB). La progression des descripteurs de niveaux s'échelonne sur huit (8) pour les cours du PEI et sur sept (7) pour les cours du DP au lieu de sur quatre (4) (EDU). Au PEI, tous les aspects (« attentes » — terme équivalent — EDU) de chacun des critères d'évaluation (« compétences » — terme équivalent — EDU) doivent être évalués au moins deux fois durant une année scolaire. Le personnel enseignant est responsable d'élaborer les tâches d'évaluation à la lumière de ces modalités. Ainsi, il élabore les tâches en tenant compte des liens entre les attentes ciblées dans les programmes-cadres de l'Ontario et l'apprentissage conceptuel soutenu dans les programmes de l'IB. Les aspects des critères d'évaluation et les exigences des tâches doivent être identifiés avec précision et clarifiés à l'aide d'exemples dans la grille d'évaluation critériée fournie au début de la mise en œuvre de chaque plan d'unité. Suite à toutes les tâches sommatives, l'élève reçoit la grille d'évaluation critériée annotée avec des rétroactions descriptives significatives ou elles lui sont offertes verbalement. L'élève est aussi responsable d'assurer que ses parents en prennent connaissance.

⁴ *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique.* Organisation du Baccalauréat International, mai 2014 p. 89.

Politique d'évaluation

Les caractéristiques essentielles des plans d'unité de travail sont :

- l'apprentissage conceptuel ;
- un contexte authentique ;
- des objectifs spécifiques selon le groupe de matière ;
- les tâches sont adaptées au groupe d'âge ;
- le transfert des compétences d'une discipline à l'autre est possible ;
- l'interdisciplinarité est encouragée ;
- le processus d'apprentissage part d'un énoncé de recherche connu de l'élève ;
- la tâche d'évaluation est authentique.

Le personnel enseignant exploite une variété de stratégies d'évaluation telles que :

- l'observation ;
- le choix de réponses ;
- les tâches ouvertes ;
- le journal de bord ;
- les conversations ;
- le portfolio ;
- les productions d'élèves (composition, enquête, présentation, interprétation), etc.

Ces différentes stratégies permettent de récolter des preuves d'apprentissage pour mesurer l'apprentissage de l'élève tout au long de l'unité. La triangulation permet de confirmer le jugement professionnel du personnel enseignant.

Les membres du personnel enseignant se consultent régulièrement lors de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) pour normaliser l'interprétation et l'application des critères du PEI et les objectifs d'évaluations des cours du DP. Les exercices de calibrage

Politique d'évaluation

assurent une normalisation interne pour l'ensemble du personnel enseignant en fonction des niveaux de rendement et des groupes-matières.

La pédagogie de l'IB est inclusive et offerte à tous les élèves de l'école. En ce qui concerne la différenciation pédagogique, un ajustement raisonnable peut être apporté :

- étayage ;
- échafaudage ;
- réactivation des connaissances antérieures ;
- utilisation des connaissances élargies (voir connexes).

Ces ajustements permettent que chaque élève puisse atteindre ses pleines capacités et que les expériences d'apprentissage soient positives et enrichissantes, tout en respectant les critères de l'IB et les attentes EDU. En soutenant l'apprentissage, le personnel enseignant encourage l'élève à développer sa mentalité de croissance. Celle-ci l'aide à entretenir une relation saine avec l'erreur et d'oser prendre des risques. Ainsi, les processus d'apprentissage et d'évaluation font la promotion d'attitudes positives, le développement de la pensée critique et créative, par l'entremise de tâches authentiques et variées.

Stratégies pour intervenir lors de travaux en retard ou non remis

À L'Héritage, nous croyons que le succès engendre le succès. Le personnel croit en l'importance de soutenir l'élève dans le développement de ses habiletés et habitudes de travail. Une Équipe responsable de la réussite est formée pour appuyer les élèves à risque d'échec ou vivant une situation ponctuelle nécessitant un soutien additionnel. L'Équipe responsable de la réussite se compose d'un membre de la direction, d'un membre du personnel enseignant, de l'enseignant-ressource, de l'orienteur et de toute autre personne jugée nécessaire. Voici le processus de communication suggéré :

1. Le personnel enseignant communique avec l'élève et les parents pour signaler une inquiétude ou pour signaler un travail en retard ou non remis.
2. Dès qu'un membre du personnel enseignant a une inquiétude ou désire signaler un travail en retard ou non remis, il doit remplir un formulaire « Élève à risque ».

Politique d'évaluation

3. Par la suite, un membre de l'Équipe responsable de la réussite communique avec l'enseignant pour obtenir plus d'informations à propos de la situation.
4. Les membres de l'Équipe responsable de la réussite se rencontrent pour planifier un plan d'action.
5. Le plan d'action est communiqué à toutes les personnes qui soutiennent et encadrent l'élève de près ou de loin.
6. Le plan d'action est mis en œuvre et monitoré par les intervenants ciblés dans le plan d'action.

Voici des exemples de stratégies pouvant être recommandées par l'Équipe de la réussite. Elles sont proposées dans un esprit d'interventions progressives :

- « demander à l'élève d'expliquer pourquoi un travail n'a pas été terminé ;
- aider les élèves à acquérir de meilleures habiletés à gérer leur emploi du temps ;
- collaborer avec le personnel de l'école pour préparer un calendrier annuel ou semestriel pour chaque cours en indiquant les dates de remise des travaux importants ;
- diviser la réalisation des travaux importants en plusieurs étapes afin de réduire les possibilités que les élèves se trouvent devant le dilemme du "tout ou rien" à la dernière minute ;
- communiquer régulièrement avec les élèves et les parents pour indiquer les dates de remise des travaux, les informer des retards et fixer des rencontres si le problème persiste ;
- considérer les raisons légitimes qui expliquent pourquoi l'élève n'a pas remis le travail à temps ;
- conclure un contrat avec l'élève ;
- recourir au service de counseling ou à du tutorat par les pairs pour essayer d'aider l'élève ;

Politique d'évaluation

- prévoir des rencontres avec l'élève (conférence enseignante ou enseignant/élève) pour discuter de la situation ;
- réviser les besoins de l'élève qui bénéficie du programme d'actualisation linguistique en français ou du programme d'appui aux nouveaux arrivants ;
- impliquer le personnel enseignant et les autres personnes qui travaillent auprès des élèves ayant des besoins particuliers ;
- exiger que l'élève travaille avec une équipe locale pour effectuer le travail ;
- pour les élèves des communautés des Premières Nations, Métis et Inuit, impliquer les conseillers autochtones et les membres de la famille élargie ;
- prendre en considération les cultures, antécédents et contextes des élèves et des parents des communautés des Premières Nations, Métis et Inuit ;
- lorsque l'enseignante ou l'enseignant le juge raisonnable et approprié, proposer une tâche alternative ou un test différent ;
- déduire des notes pour les travaux remis en retard jusqu'à concurrence de la valeur du travail. »⁵

Selon la politique [d'Évaluation et communication du rendement de l'élève \(2013\) du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario \(CEPEO\)](#), voici les mesures à prendre dans le cas où un travail est remis en retard ou non remis :

« 12. Si un élève n'a pas remis son travail à la date prévue le personnel enseignant doit :

- rencontrer l'élève pour discuter de la situation et en comprendre les causes ;
- développer un plan de rattrapage avec l'élève ;

⁵ *Faire croître le succès: Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario.* Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 54.

Politique d'évaluation

- Le plan de rattrapage pourra, selon la situation, inclure la participation de l'équipe-école, de l'équipe de la réussite, du personnel en EED, de la direction et des parents.
- Communiquer avec les parents afin de les informer du travail remis en retard et du nouvel échéancier ainsi que des mécanismes mis en place pour appuyer l'élève ;
- au secondaire, impliquer l'enseignante ou l'enseignant de la réussite des élèves de l'école ou de l'équipe de la réussite.

13. Si, malgré les mesures mises en place, un élève n'arrive toujours pas à remettre son travail à la date prévue, le personnel enseignant doit :

- informer la direction de l'école, l'équipe-école et les parents de la situation ;
- s'entendre avec l'élève sur une dernière date limite à laquelle le travail devra être remis ;
- informer l'élève des conséquences auxquelles il s'expose s'il ne respecte pas les conditions de l'entente. »

Les conséquences pour un travail non remis malgré les mesures en place sont :

- « [...] De la 7^e à la 12^e année : Le personnel enseignant consigne les travaux d'évaluation de l'apprentissage non remis sur le bulletin dans la section Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail. Le personnel enseignant avec l'approbation de la direction pourra attribuer une note "0" pour les travaux non remis et indique dans le commentaire du bulletin que "la note ou la cote attribuée tient compte d'un travail non remis ou de travaux non remis". »⁶

Particularités pour le Programme du diplôme

Les candidats pour les certifications ou pour le Programme du diplôme complet doivent démontrer leur apprentissage à travers une série d'évaluations qui seront transmises à l'IB selon les dates prescrites (15 mars, 20 avril et 1 juin). Ces travaux sont soit évalués à l'interne soit à l'externe. Les tâches d'évaluation internes sont évaluées par l'enseignant du cours en

⁶ Politique CEPEO

https://www.cepeo.on.ca/wp-content/uploads/2018/08/ENS02DA_Eval-CommunRendementEle.pdf

Politique d'évaluation

utilisant les outils d'évaluation de l'IB et normalisées avant l'envoi. Les tâches d'évaluation externes se font sous la supervision d'un enseignant ou d'un coordonnateur en respectant les normes établies par l'IB. Ces évaluations sont ensuite envoyées à l'IB pour correction par des examinateurs externes. Certaines tâches doivent être accompagnées d'un formulaire officiel de l'IB qui doit être rempli par l'élève et l'enseignant. Par la suite, les résultats sont publiés par l'IB au mois de juillet. Ceux-ci sont envoyés aux universités seulement si l'élève le demande.

La cote du cours ontarien HZT4UX sera utilisée pour le cours de Théorie de la connaissance (TdC). Cependant, l'élaboration et l'évaluation de ce cours suivront les modalités établies dans le Guide de théorie de connaissance de l'IB en vigueur. Les élèves auront aussi du temps pour travailler sur les autres éléments du tronc commun (mémoire et CAS) durant ce cours. Tous les candidats doivent suivre ce cours.

La cote du cours ontarien IDC4UX sera utilisée pour donner l'occasion aux élèves de combler les heures supplémentaires nécessaires pour finir les cours de Langue et littérature (français et anglais) du niveau supérieur ainsi que pour compléter les exigences du tronc commun.

Le mémoire est une composante obligatoire seulement pour les candidats souhaitant obtenir le diplôme complet. Chaque candidat doit choisir un superviseur (un enseignant à l'école) qui agit comme mentor selon les modalités prescrites par l'IB (jusqu'à 5 heures de supervision incluant trois sessions officielles documentées dans le formulaire prescrit). La note du mémoire ne fait pas partie d'un cours, mais les enseignants des cours de HZT4UX et IDC4UX peuvent choisir d'évaluer certaines parties du processus (ex. : un plan de recherche ou une bibliographie).

Tous les candidats doivent compléter le Programme CAS. Un enseignant ou un coordonnateur sera responsable du suivi des progrès des élèves dans l'atteinte des objectifs du programme. Celui-ci enverra la liste des élèves ayant complété le programme à l'IB selon les dates prescrites par l'IB (1 juin).

COMMUNICATION OFFICIELLE DU RENDEMENT

L'évaluation se fait sur une base continue. Le personnel enseignant maintient un dossier pour consigner les preuves d'apprentissages pour chaque élève qui soutient le rendement communiqué aux parents. Le personnel enseignant y consigne des informations concernant

Politique d'évaluation

l'apprentissage, les habitudes et les habiletés de travail ainsi que les approches de l'apprentissage utilisées par l'élève. Deux (2) rencontres officielles enseignants-parents sont organisées par année. Le personnel enseignant discute avec les parents des apprentissages réalisés, des compétences développées et des prochaines étapes pour que l'élève s'améliore. Il s'agit d'une occasion privilégiée de partager certains éléments du portfolio de l'élève.

En 7^e (1^{ère} année du PEI) et 8^e (2^e année du PEI) année, un (1) rapport de progrès est remis entre le 20 octobre et le 20 novembre. Un bulletin sera transmis aux parents entre le 20 janvier et le 20 février et un deuxième vers la fin du mois de juin. Pour les élèves de la 9^e (3^e année du PEI), de la 10^e (4^e année du PEI) année, ainsi que pour les élèves de la 11^e et 12^e année, le tableau ci-dessous montre l'échéancier des bulletins.

Tableau 7.1 Échéancier pour les écoles offrant des cours semestriels et non semestriels

Bulletin délivré en	Étapes		Pages du bulletin à remplir
	Cours semestriels	Cours non semestriels	
Octobre/novembre	1 ^{re} étape	1 ^{re} étape	Page 1 – signature de la direction
Janvier/février	Dernière étape	–	Page 3 – sommaire de la satisfaction des conditions d'obtention du diplôme et signature de la direction
Mars/avril	1 ^{re} étape	2 ^e étape	Page 1 – signature de la direction
Juin	Dernière étape	Dernière étape	Page 3 – sommaire de la satisfaction des conditions d'obtention du diplôme et signature de la direction

Source : *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*. Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 66.

Voici le processus guidant la communication officielle du rendement :

1. Le personnel enseignant consigne le rendement obtenu lors d'une tâche évaluée en utilisant l'outil de son choix.
2.
 - a. Pour les cours du PEI : en interprétant, en analysant et en évaluant les données recueillies dans le dossier de l'élève, le personnel enseignant utilise le rendement le plus fréquent et le plus récent pour identifier le niveau obtenu par critère pour déterminer la note de mi-semestre (étape 1) et la note finale (dernière étape) du cours en utilisant le tableau 1 pour calculer le total sur 32 et ensuite le tableau 2 pour déterminer le

Politique d'évaluation

pourcentage.

- i. Si l'enseignant communique un rendement intérimaire avant d'avoir évalué les quatre critères (A-D), il peut utiliser les seuils figurant dans le tableau 3.
- b. Pour les cours du DP : en interprétant, en analysant et en évaluant les données recueillies dans le dossier de l'élève, le personnel enseignant utilise le rendement le plus fréquent et le plus récent pour identifier les éléments du descripteur de note finale les plus appropriés. Par la suite, la technique du meilleur ajustement est utilisée pour déterminer une note prévue pour le cours. Ils utilisent ensuite le tableau 2 pour déterminer le pourcentage.

Tableau 1. Utilisation du niveau de rendement global par critère pour calculer un total sur 32 (cours du PEI seulement).

Niveaux de rendement global par critère – rendement plus fréquent et plus récent –								
Critère A	1	2	3	4	5	6	7	8
Critère B	1	2	3	4	5	6	7	8
Critère C	1	2	3	4	5	6	7	8
Critère D	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL								TOTAL sur 32 points

Tableau 2. Tableau de conversion des notes IB à un pourcentage (à utiliser pour les cours du PEI seulement lorsque les quatre critères ont été évalués).

Note de mi-semestre (étape 1) ou finale (dernière étape)							
Seuils d'attribution (PEI)	1-5	6-9	10-14	15-18	19-23	24-27	28-32
Notes (PÉI et DP)	1	2	3	4	5	6	7
Bulletin	35 % ou 45 %	50 % à 60 %	61 % à 71 %	72 % à 83 %	84 % à 92 %	93 % à 96 %	97 % à 100 %

*Les équivalences proviennent d'un document partagé par International Baccalaureate Schools of Ontario (IBSO).

Politique d'évaluation

Tableau 3. Tableau de conversion des notes IB du PEI à un pourcentage (à utiliser pour les cours du PEI lorsque les quatre critères n'ont pas encore été évalués).

Rendement intérimaire								
Niveau	1	2	3	4	5	6	7	8
3 critères	1-3	4-6	7-10	11-13	14-15	16-17	18-20	21-24
2 critères	1-2	3	4-5	6-7	8-9	10-11	12-13	14-16
1 critères	1	2	3	4	5	6	7	8
%	35 % ou 45 %	50 % à 60 %	61 % à 71 %	72 % à 83 %	84 % à 87 %	88 % à 92 %	93 % à 96 %	97 % à 100 %

*Les équivalences proviennent d'un document partagé par International Baccalaureate Schools of Ontario (IBSO).

3. Un commentaire est rédigé pour justifier le pourcentage communiqué selon cette structure :

- une force liée à la matière ;
- une prochaine étape liée à la matière ;
- une force liée aux approches de l'apprentissage (AA) ;
- une prochaine étape liée aux AA ;
- pour les cours du PEI, un niveau par critère du groupe de matière évalué du groupe : A (1 à 8), B (1 à 8), C (1 à 8), D (1 à 8).
- un résultat à l'examen (dernière étape seulement).

N.B. Pour faciliter la compréhension, deux feuilles accompagnent les bulletins :

1. Une feuille identifiant les critères d'évaluation par groupe de matière du PEI ;
2. Une feuille générique « Descripteur des notes finales sur le bulletin EDU » pour montrer la relation entre la note et le descripteur de notes finales des cours du PEI et du DP.

Des exemples se trouvent en annexe.

Politique d'évaluation

Récupération de crédit et échec

Il se peut qu'en raison de circonstances exceptionnelles ou que malgré une approche différenciée et toutes les stratégies mises en place qu'un élève échoue un cours. « Pour chaque élève qui échoue un cours, l'enseignante ou l'enseignant de la matière en question remplira un formulaire de recommandation de placement »⁷ et un formulaire de constat d'échec. L'équipe de la réussite déterminera les prochaines étapes.

RÔLES DANS LA MISE EN ŒUVRE

Le coordonnateur :

- rencontre les enseignantes et les enseignants pour les informer des composantes importantes de l'évaluation ;
- collabore avec les enseignantes et les enseignants pour développer le calendrier des évaluations pour le DP ;
- planifie le perfectionnement professionnel en consultation avec la direction selon les besoins identifiés par le personnel enseignant.

La direction :

- assure le monitoring de la Politique d'évaluation ;
- offre le perfectionnement professionnel nécessaire au personnel enseignant.

L'équipe de la réussite :

- effectue des mises à jour ponctuelles par rapport aux progrès de l'élève ;
- collabore dans le but de soutenir la réussite des élèves ;
- effectue des suivis selon les élèves à risque.

⁷ *Faire croître le succès: Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario.* Ministère de l'éducation de l'Ontario, 2010, p. 101.

Politique d'évaluation

Le personnel enseignant :

- mets en œuvre la Politique d'évaluation ;
- participe à la révision de la Politique d'évaluation.

Les élèves :

- démontre de bonnes habiletés d'apprentissage et de bonnes habitudes de travail ;
- démontre un bon développement des approches de l'apprentissage ;
- respecte la Politique d'évaluation.

Les parents :

- s'informent du cheminement de leur enfant ;
- informent l'école de l'absence de leur enfant ou de situations qui pourraient influencer le cheminement de l'élève.

N.B. Dans le cas où l'élève est absent lors d'une évaluation sommative, le code de vie en vigueur de l'école sera appliqué.

FORMATION DU NOUVEAU PERSONNEL

À l'arrivée d'un nouveau membre du personnel enseignant, une rencontre obligatoire avec l'équipe de coordination de l'IB permet de préparer un plan d'action quant au perfectionnement professionnel, la planification collaborative et l'accompagnement nécessaire pour assurer le respect de cette politique.

INTERRELATIONS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

La politique d'évaluation de l'école secondaire publique L'Héritage respecte les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario et les recommandations dans *Faire croître le succès*. Également, elle respecte les exigences du Programme d'éducation intermédiaire de l'IB, du Programme du diplôme de l'IB ainsi que les directives dans *Le Programme d'éducation*

Politique d'évaluation

intermédiaire : des principes à la pratique et *Le Programme du diplôme : des principes à la pratique*. Enfin, elle s'harmonise avec les autres politiques de l'école, dont la Politique linguistique (2022), la Politique d'inclusion (2022) et la Politique d'intégrité (2022).

PROCESSUS DE RÉVISION DE LA POLITIQUE

La politique d'évaluation de L'Héritage est révisée au besoin afin d'aligner les attentes du ministère de l'Éducation de l'Ontario (EDU) avec celles des programmes de l'IB. Elle est révisée annuellement. Si des modifications sont suggérées, un processus de consultation est mis en place.

1. Présenter la politique au personnel, aux parents et aux élèves ;
2. Identifier les modifications à apporter ;
3. Mettre en place un système de révision :
 - a. Rédaction d'une ébauche pour respecter les modifications proposées (équipe de 4 à 6 personnes).
 - b. Consultation auprès de l'équipe de gestion.
 - c. Consultation auprès de l'équipe des enseignants.
 - d. Consultation auprès du comité de parents où siègent aussi des représentants des élèves.
4. Monitorer la Politique par l'équipe de direction pour assurer son respect et sa mise en œuvre.

COMMUNICATION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION

La Politique d'évaluation est publiée sur le site web de l'école. Les élèves assistent annuellement à une présentation des différentes politiques et du code de vie, qui est organisée par la direction. Le personnel enseignant a accès aux différentes politiques par l'entremise

Politique d'évaluation

d'une plateforme pédagogique interne. Les parents reçoivent annuellement une copie électronique des différentes politiques.

Politique d'évaluation

RESSOURCES CITÉES

- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2014) *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Repéré à https://resources.ibo.org/myp/resource/11162-32896/data/m_0_mypxx_guu_1405_4_f.pdf
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2021) *Descripteurs des notes finales du Programme du diplôme*. Repéré à https://resources.ibo.org/data/g_0_dpvyv_grd_1712_2_f.pdf
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2021) *Directives d'élaboration de la politique de l'établissement en matière d'évaluation au Programme du diplôme*. Repéré à https://resources.ibo.org/data/d_0_dpvyv_ass_1101_1_f.pdf
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2021) *L'enseignement et l'apprentissage guidés par l'évaluation dans le Programme du diplôme*. Repéré à https://resources.ibo.org/dp/works/dp_11162-417431?lang=fr
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2015) *Le Programme du diplôme : des principes à la pratique*. Repéré à https://resources.ibo.org/data/d_0_dpvyv_mon_1504_2_f.pdf
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2022) *Logos*. Repéré à <https://www.ibo.org/fr/digital-toolkit/logos-and-programme-models/>
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2015) *Site web dédié aux approches de l'enseignement et de l'apprentissage*. Repéré à https://xmltwo.ibo.org/publications/DP/Group0/d_0_dpatl_gui_1502_1/static/dpatl/fr/guide-apr-to-le-arn.html
- CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO. (2013) *Évaluation et communication du rendement de l'élève*. Repéré à https://www.cepeo.on.ca/wp-content/uploads/2018/08/ENS02DA_Eval-CommunRendementEle.pdf
- EDUSOURCE ONTARIO. *Évaluation*. « Pratiques pédagogiques gagnantes ». repéré à https://edusourceontario.com/content.aspx?name=evaluation&submenu=pratiques_pedagogiques_gagnantes&id=19&id_submenu=59
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO (2010) *Faire croître le succès. Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*. Repéré à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf>
- INTERNATIONAL BACCALAUREATE SCHOOLS OF ONTARIO (s.d.). *IBSO Table of equivalence*. Repéré à <https://www3.dpcdsb.org/STFXS/Documents/IBSchoolsofOntarioTableofEquivalence.pdf>
- GLENFOREST SECONDARY SCHOOL (s.d.) *Aligning the MYP internal assessment model with external requirements*. Repéré à <http://schools.peelschools.org/sec/glenforest/ib/assessment/Documents/WEB.MYP.Assessment.pdf>

Politique d'évaluation

ANNEXE 1

Critères d'évaluation par groupe de matière du PEI :

	A	B	C	D
Langue et littérature	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Acquisition de langues	Compréhension de texte oral et visuel	Compréhension de texte écrit et visuel	Communication	Utilisation de la langue
Individus et sociétés	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Sciences	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Mathématiques	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
Arts	Connaissances et compréhension	Développement des compétences	Pensée créative	Réaction
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Projets du PEI	Investigation	Planification	Action	Réflexion
Interdisciplinaire	Base disciplinaire	Synthèse	Communication	Réflexion

Source : BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2014) *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. p.

Politique d'évaluation

ANNEXE 2

<i>Descripteurs des notes finales au PEI sur le bulletin EDU</i>	
EDU = R IB = 1 35 % ou 45 %	☐ Produit un travail de très faible qualité. ☐ Fait un grand nombre d'erreurs de compréhension majeures ou à une mauvaise compréhension de la plupart des concepts et des contextes . ☐ Fait rarement preuve de pensée critique ou créative . ☐ Manque considérablement de flexibilité en n' utilisant que rarement des connaissances ou des compétences.
EDU = 1 IB = 2 50 % à 60 %	☐ Produit un travail de faible qualité. ☐ Exprime un manque de compréhension ou d'importantes lacunes dans la compréhension d'un grand nombre de concepts et de contextes . ☐ Fait parfois preuve de pensée critique ou créative . ☐ Manque généralement de flexibilité dans l' utilisation des connaissances et des compétences, qui sont souvent peu appliquées.
EDU = 2 IB = 3 61 % à 71 %	☐ Produit un travail de qualité convenable. ☐ Communique une compréhension élémentaire d'un grand nombre de concepts et de contextes , malgré quelques erreurs de compréhension ou lacunes majeures. ☐ Commence à faire preuve d'une certaine pensée critique et créative , bien qu'élémentaire. ☐ Manque souvent de flexibilité dans l' utilisation des connaissances et des compétences et a besoin d'aide, y compris dans les situations familières de la classe.
EDU = 3 IB = 4 72 % à 83 %	☐ Produit un travail de bonne qualité. ☐ Communique une compréhension élémentaire de la plupart des concepts et des contextes , malgré quelques erreurs de compréhension et lacunes mineures. ☐ Fait souvent preuve de pensée critique et créative élémentaire . ☐ Fait preuve d'une certaine flexibilité dans l' utilisation des connaissances et des compétences dans les situations familières de la classe, mais a besoin d'aide dans les situations nouvelles.
EDU = 4 - IB = 5 84 % à 92 %	☐ Produit généralement un travail de très bonne qualité. ☐ Communique une bonne compréhension des concepts et des contextes . ☐ Fait preuve de pensée critique et créative , parfois de manière complexe. ☐ Utilise des connaissances et des compétences dans les situations familières de la classe et de la vie réelle et, avec de l'aide, dans certaines situations nouvelles de la vie réelle.
EDU = 4 IB = 6 93 % à 96 %	☐ Produit un travail de très bonne qualité, parfois innovant. ☐ Communique une très bonne compréhension des concepts et des contextes . ☐ Fait preuve de pensée critique et créative , souvent de manière complexe. ☐ Utilise des connaissances et des compétences dans les situations familières et nouvelles de la classe et de la vie réelle, souvent de manière autonome.
EDU = 4 + IB = 7 97 % à 100 %	☐ Produit un travail de très bonne qualité, souvent innovant. ☐ Communique une compréhension approfondie et nuancée des concepts et des contextes . ☐ Fait systématiquement preuve d'une pensée critique et créative recherchée. ☐ Transpose souvent ses connaissances et ses compétences de manière autonome et compétente dans un éventail de situations complexes de la classe et de la vie réelle.

Politique d'évaluation

ANNEXE 3

En processus de normalisation avec tous les enseignants au Programme du diplôme

<i>Descripteurs des notes finales au DP sur le bulletin EDU à partir de septembre 2022</i>	
EDU = R IB = 1 35 % ou 45 %	☐ L'élève démontre une connaissance et une compréhension très rudimentaires de la matière. ☐ La validité de ses réponses est très limitée. ☐ Sa capacité à s'exprimer est très limitée, à l'oral comme à l'écrit. ☐ Son travail présente partout des écarts importants au niveau de la précision et de la clarté.
EDU = 1 IB = 2 50 % à 60 %	☐ L'élève démontre une connaissance et une compréhension superficielles de la matière. ☐ La validité de ses réponses est généralement limitée. ☐ Sa capacité à s'exprimer est limitée, à l'oral comme à l'écrit. ☐ Son travail présente des écarts importants au niveau de la précision et de la clarté.
EDU = 2 IB = 3 61 % à 71 %	☐ L'élève démontre une certaine connaissance et une certaine compréhension de la matière. ☐ Ses réponses sont parfois valides et/ou correctement détaillées. ☐ Sa capacité à s'exprimer est dans une certaine mesure appropriée, à l'oral comme à l'écrit. ☐ Son travail présente des écarts au niveau de la précision et de la clarté.
EDU = 3 IB = 4 72 % à 83 %	☐ L'élève démontre une connaissance et une compréhension adaptées de la matière. ☐ Ses réponses sont généralement valides du point de vue de leur analyse et/ou leur synthèse. ☐ Sa capacité à s'exprimer est satisfaisante, à l'oral comme à l'écrit. ☐ Son travail présente quelques écarts au niveau de la précision et de la clarté.
EDU = 4 - IB = 5 84% à 92 %	☐ L'élève démontre un bon niveau de connaissance et de compréhension de la matière. ☐ Ses réponses sont généralement réfléchies et valides du point de vue de leur analyse, leur synthèse et/ou leur évaluation. ☐ Son expression est d'un bon niveau, à l'oral comme à l'écrit. ☐ L'élève fait preuve d'un niveau de précision et de clarté adapté.
EDU = 4 IB = 6 93 % à 96 %	☐ L'élève démontre un très bon niveau de compréhension et de compréhension de la matière. ☐ Ses réponses sont dans l'ensemble convaincantes, assez détaillées et témoignent d'une certaine autonomie dans leur analyse, leur synthèse et leur évaluation. ☐ Son expression est d'un niveau élaboré, à l'oral comme à l'écrit. ☐ L'élève fait preuve d'un bon niveau de précision et de clarté.
EDU = 4 + IB = 7 97 % à 100 %	☐ L'élève démontre un excellent niveau de compréhension et de compréhension de la matière. ☐ Ses réponses peuvent être convaincantes, détaillées et témoigner d'une autonomie dans leur analyse, leur synthèse et leur évaluation. ☐ Son expression est d'un niveau très élaboré, à l'oral comme à l'écrit. ☐ L'élève fait preuve d'un haut niveau de précision et de clarté.